

## **PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE- SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015**

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BEGHAIN, M. BENOIT, Mme BINET, M. ENGELIBERT, M. FIGEAC, M. FRANCE, Mme TAUZIN, Mme MARIUS, Mme MARACHE, M. SHOCHI, Mme DUCOURNEAU, M. SELVA.

Etait représentée : Mme PINEDE.

M. Baudry ouvre la séance à 14h15.

### **I – Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2015**

M. BAUDRY indique que Mme BEGHAIN a demandé par mail la modification dans le procès-verbal de la formulation d'une question qu'elle avait posée dans le cadre des questions diverses.

M. BAUDRY lit la nouvelle version proposée par Mme BEGHAIN : « Mme BEGHAIN, à propos de la 'Nuit des idées', rappelle que la commission de la recherche s'était montrée majoritairement défavorable à un financement de cette manifestation sur le budget de la recherche, en période de pénurie ». Par ailleurs, après la réponse de M. BAUDRY, Mme BEGHAIN ré-intervient en disant qu'elle « se réjouit de cette position ».

M. BAUDRY soumet au vote le procès-verbal tel que modifié.

Résultat du vote :

Votants	: 14
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 14

**La Commission de la Recherche adopte le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015.**

M. BAUDRY indique qu'il a une information à faire : mardi soir, l'équipe présidentielle a été prévenue du fait que notre établissement était doté de 6 postes FIORASO. L'équipe s'est réunie hier pour discuter des choix qui seront soumis au CA de demain. Entre autres, il dit que notamment deux dégelés pourront être effectués permettant l'ouverture d'un poste de MCF en Histoire contemporaine et d'un poste de MCF en Sciences du langage. Par ailleurs, l'équipe présidentielle ayant appris que M. MARTENS est muté, a décidé d'utiliser le support de son poste pour l'ouverture d'un poste en Etudes germaniques.

Mme TAUZIN rappelle le classement réalisé par l'UFR Langues : après le poste d'Etudes germaniques, il y avait le poste Portugais/Brésilien, puis le poste de PR de Basque. Le poste de Sciences du langage n'apparaissait pas.

M. BAUDRY répond que ce poste était classé en 8<sup>ème</sup> position.

## **II- 1<sup>ère</sup> Session de la PSE 2016 : examen des projets sur axe prioritaire, des projets blancs et des demandes de financement d'une publication**

M. BAUDRY indique qu'il y a un grand nombre de projets à examiner dans le cadre de cette première session de la PSE 2016. L'ensemble des demandes a été examiné par le bureau de la commission de la recherche le 8 décembre 2015. Si la commission de la recherche validait les préconisations du bureau, la somme à dépenser s'élèverait à 33 799 € pour un montant total sollicité de 65 897 €.

M. BAUDRY rappelle qu'il faut aussi prévoir des sommes sur l'enveloppe PSE pour les revues et le co-financement des projets soumis dans le cadre de l'appel à projets du conseil régional d'Aquitaine. Des ajustements peuvent se pratiquer pour le financement des revues, mais si l'on additionne tous les besoins, il est probable que l'on dépasse l'enveloppe de la PSE et qu'en 2016, il soit nécessaire de l'abonder. Par ailleurs, il préconise que les sommes qui seront attribuées aux projets PSE soit affectées à une ligne budgétaire spécifique : les sommes seront fléchées, mais si elles ne sont pas utilisées, elles pourront constituer une réserve pour une seconde session.

M. BENOIT demande si la commission devra diminuer les sommes proposées par le Bureau.

M. BAUDRY répond que l'ensemble des sommes qu'il faudra à priori dépenser pourraient dépasser l'enveloppe de la PSE. Cependant, certains projets ne seront peut-être pas exécutés et un supplément de financement pour la PSE pourra être sollicité.

M. ENGELIBERT dit que le Bureau a déjà revu à la baisse les sommes demandés par les porteurs de projets et qu'il ne faut pas les diminuer davantage.

M. FRANCE considère qu'il faut faire confiance au Bureau et demande si l'on ne pourrait pas examiner simplement les projets refusés ou revus à la baisse.

Pour le 1<sup>er</sup> projet GERMES, le projet a été revu à la baisse. ADESS apporte la même somme que celle demandée à la PSE. La commission propose d'accorder la somme de 1 940 € au lieu des 3 343 € demandés.

Pour le projet 2 la question a été posée de pratiquer des droits d'inscription.

M. FIGEAC dit qu'il est opposé à cette pratique qui empêcherait certains étudiants de participer à des manifestations scientifiques.

M. FRANCE précise que tant que cette pratique ne sera pas étendue, il est préférable de surseoir, car le coût retombe sur les équipes et qu'il vaut mieux diminuer les frais de réception.

La commission propose d'accorder la somme de 2 000 € au lieu des 3 000 € demandés.

Pour les projets 3 et 4 la commission suit les recommandations du Bureau.

Pour le projet 5, Mme BINET et Mme BEGHAIN proposent d'accorder la somme demandée sous réserve que les autres financements soient obtenus. La commission propose d'aller dans ce sens.

Pour les projets 6 et 7, la commission suit les recommandations du Bureau.

Pour le projet 8, M. BAUDRY signale que Mme DULAURANS est également porteuse d'un projet dans le cadre de l'AAP du CRA pour une demande d'environ 9000 €. Il propose d'examiner ce projet en janvier et de ne pas prendre en compte cette demande faite dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> session de la PSE. La commission propose d'aller dans ce sens.

Projet 9, la commission propose un financement en diminution (1 125 €) par rapport à celui demandé (1 875 €) en suggérant que soit davantage sollicité l'IRD.

Pour les projets 10, 11, 12 et 13, la commission suit les recommandations du Bureau.

En ce qui concerne le projet 14, une discussion s'engage à propos des colloques organisés par des doctorants.

M. FRANCE souligne qu'en cas de validation de ce projet, une publication coûteuse sera à prévoir.

La commission décide de ne pas accorder de subvention pour ce projet.

Projet 15, M. FRANCE déclare qu'il peut augmenter la participation financière de son équipe. La commission suit la proposition du Bureau (500 €).

Projet 16, la commission suit l'avis du Bureau de la recherche qui n'avait pas validé la demande.

Pour les projets 17 à 37, la commission suit les recommandations du Bureau.

Pour le projet 38, M. FIGEAC exprime son désaccord avec l'avis du Bureau qui propose une diminution de 1 000 €. Il rappelle qu'il s'agit de la publication d'un colloque de grande ampleur et que les éditions Garnier demandent toujours un financement conséquent.

M. BENOIT dit que pour les publications hors axe le plafond est fixé à 500 €

Mme DUCOURNEAU soutient la somme de 1500 € qui permettra peut-être aux éditions Garnier de pratiquer un prix public du livre plus attractif pour la diffusion de la recherche.

M. BAUDRY considérant l'importance de ce colloque propose que la somme de 1 500 € soit accordée. La commission suit cette proposition.

Pour les projets 39 et 40, la commission suit les recommandations du Bureau.

M. BAUDRY propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Votants	: 14
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 14

**La Commission de la Recherche adopte les demandes de financement au titre de la 1<sup>ère</sup> Session de la PSE telles que proposées par le Bureau et modifiées en séance (voir le tableau joint).**

M. BAUDRY demande à Mme SEMIAO de bien vouloir communiquer le montant des dépenses de la première session de la PSE.

Mme SEMIAO annonce un montant total de 38 864 €, supérieur à la somme proposée par le Bureau (33 799 €).

M. BAUDRY conclut que des diminutions devront être pratiquées sur l'enveloppe destinée aux revues.

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul Jourdan